



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 44448

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur le fait que les assistantes maternelles doivent être agréées par le président du conseil général. Elle souhaiterait savoir si en la matière, des critères tels que la nationalité, la mauvaise connaissance du français ou un régime alimentaire lié à des convictions religieuses peuvent être des critères pris en compte pour l'agrément.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44448

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5642